



COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE ZSC NATURA 2000 FR9301511



Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur

le mardi 22 janvier 2019 à La Roche Des Arnauds,
sous la présidence de M. GASCARD Fabien - Maire de Rabou

Compte rendu rédigé par C. Vassas & E. Hustache

1. PRÉSENTS & EXCUSÉS

Présents (24 personnes) : Cf. feuille de présence

Excusés :

- M. BOULANGEAT Christophe – Vesper'Alpes – Président
- M. BRUNET Cédric – Office du Tourisme du Dévoluy – Directeur
- M. CHAPUT Alexandre – Comité Départemental de Spéléologie des Hautes-Alpes – Président
- M. CHAUTANT Maurice – La Roche des Arnauds – Maire
- Mme. JETHRIT Hélène – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – Chargée d'intervention restauration des milieux aquatiques
- Mme MICHEL Catherine - Centre National de la Propriété Forestière Délégation PACA – Technicienne Territoriale 05
- M. PASQUET Jean - AAPPMA La Gaule Gapençaise – Président
- M. THELEM Laurent – Dévoluy Ski Développement – Directeur
- M. SCARAFAGIO Stéphane – Fédération Française du BTP – Président

2. ORDRE DU JOUR

- Actualité
- Arrêté Préfectoral Membres du comité de pilotage
- Point administratif et financier
- Contrat Natura 2000
- PAEC – MAEC
- Charte Natura 2000
- Études d'incidences Natura 2000
- Études scientifiques
 - Étude « Bartavelle » ONCFS – Mme BERNARD LAURENT Ariane
- Communication
- Questions diverses

3. INTRODUCTION

M. GASCARD remercie la mairie de La Roche des Arnauds pour l'accueil du comité de pilotage dans ses locaux. Concernant l'animation du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur », l'année 2018 a vu la mise en œuvre de la convention de financements FEADER. Dans ce contexte, le Président du comité de pilotage tient à renouveler ses remerciements au SMIGIBA de porter l'animation des sites Natura 2000, sur et au delà du bassin versant du Buëch afin d'assurer une cohérence territoriale sur cette thématique.

A partir de 2019 et sur proposition de M. GIRAUD - Député des Hautes-Alpes, la loi de finance instaure selon des critères précis une dotation additionnelle à la dotation forfaitaire aux communes ayant sur leur territoire un site Natura 2000.

Le nouvel arrêté préfectoral portant actualisation des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9301511 a été publié au recueil des actes administratifs en décembre 2018.

Le Président du copil Natura 2000 se félicite de l'engagement du contrat Natura 2000 « bois sénescents » sur une partie de la forêt communale de Rabou.

Après un tour de table, M. GASCARD ouvre la séance et déroule l'ordre du jour.

4. LOI DE FINANCE 2019

Sur les 11 communes des Hautes-Alpes concernées par la dotation additionnelle « Natura 2000 » à la dotation forfaitaire des communes, Rabou est la seule commune de la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » à être éligible au vu des critères de sélection pour un montant de 1 058 €/an.

5. MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE COMPOSITION DU COPIL

Afin de prendre en compte l'évolution de l'organisation territoriale et diverses demandes, l'arrêté préfectoral définissant les membres du comité de pilotage Natura 2000 du site « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » a été modifié en décembre 2018.

Arrêté préfectoral n°05-2018-12-17-002 du 17 décembre 2018 est consultable sur le recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Alpes et sur le site internet : <http://hautes-alpes.n2000.fr/devoluy>

6. POINT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le bilan financier des conventions d'animation et de frais de structure entre 2015 et 2018 est conforme au budget prévisionnel réalisé en 2015.

Depuis mai 2018, les financements affectés à l'animation du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » proviennent du programme FEADER PACA (Région Sud) et de l'État.

Sur les sites Natura 2000 portés par la SMIGIBA, l'État participe aux frais de structures à hauteur de 100%.

Malgré des délais de remboursement peu important, il existe toujours pour la structure porteuse une problématique d'avance de trésorerie et de TVA non prise en charge pour les prestations externes.

7. CONTRATS NATURA 2000

En 2018, la mairie de Rabou a sollicité le SMIGIBA en tant que structure animatrice Natura 2000 afin de mettre en œuvre un contrat « Bois sénescents » sur certaines parcelles de la forêt communale en lien avec l'Office National des Forêts.

Ce contrat Natura 2000 d'investissement a permis de pré-sélectionner 400 arbres sur deux îlots de sénescence sur plus de 17 hectares pour un montant de 69 440 € dont 13 888 € correspondant à 20% d'auto-financement de la collectivité. Plusieurs autres collectivités ont sollicité le SMIGIBA pour évaluer la faisabilité de mise en œuvre de ce type de contrat Natura 2000 sur leur territoire.

8. PAEC / MAEC

Le PAEC « Durance - Dévoluy - Gapençais - Deux Buëch » a été validé en 2015 par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes en partenariat avec l'ensemble des structures animatrices Natura 2000 des Hautes-Alpes (PN Ecrins, PNR Queyras, ...).

Sur l'ensemble du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » :

- 58 bénéficiaires : 41 agriculteurs (Individuels, GAEC, ...) et 17 alpages
- MAEC Localisées : 2 264 ha engagés, 5 944 m de linéaire (haies + canaux) et 1 mare
- Montant : - MAEC localisées : ~ 200 000 €/an (1 000 000 €/5 ans)
- SHP 2 : ~ 300 000 €/an (1 500 000 €/5 ans)

Total MAEC Localisées + SHP02 : ~ 500 000 €/an (2 500 000 €/5 ans)

Le paiement de certaines aides 2016 n'ayant toujours pas été soldé, les services de l'état ont pour objectif de payer les aides liées aux MAEC des années 2017 et 2018 avant le 31 mars 2019.

Dans cette démarche de prise en compte des enjeux environnementaux, il pourrait être intéressant de mettre en place un suivi des engagements par les agriculteurs et sur les alpages collectifs afin de les accompagner.

9. CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 du site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur » a été validée par le Préfet des Hautes-Alpes en 2011. Pour rappel, la charte Natura 2000 est signée pour une période de 5 ans entre un propriétaire ou un bailleur et l'État.

La perte de recette fiscale des collectivités liée à l'exonération de la TFNB était compensée par l'État avec un coefficient minorateur dégressif au fil des années, bloqué à 22% depuis 3 ans.

Vu l'absence de nouvelle contractualisation ou de reconduction de la charte Natura 2000, à partir du 1^{er} janvier 2018, les collectivités du site Natura 2000 retrouvent l'intégralité des montants de la TFNB et leur libre administration fiscale.

10. ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Plusieurs évaluations d'incidences ont été réalisées en 2018 concernant : des PLU, des travaux, des épreuves sportives.

Rappel : La structure animatrice (SMIGIBA) ne donne pas d'avis sur un projet mais peut en revanche accompagner et aider les porteurs de projets dans leurs démarches administratives.

Exemple d'actualité :

NOEMA : Extension des voies de déplacement des antennes EST/OUEST (IRAM) et sécurisation du passage de la Fenêtre (commune du Dévoluy) :

Suite à l'instruction du dossier par les services de l'État en 2017-2018, plusieurs mesures d'accompagnement ont été définies dont l'inscription du massif du Dévoluy dans l'observatoire des relations climat - Homme - milieux agro-sylvo-pastoraux du massif alpin (ORCHAMP) piloté par plusieurs organismes de recherche (CNRS, IRSTEA, CBNA...).

11. ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET SUIVI

11.1. INVENTAIRE MALACOLOGIQUE

L'inventaire Malacologique (*Vertigo angustior*), financé par la DREAL PACA sur l'ensemble des sites Natura 2000 des Hautes-Alpes, a été réalisé par le CEN PACA (Cédric Roy) en 2017-2018.

Résultats : - Présence de *Vertigo angustior* (espèce annexe II Dir. 93/42/CEE) sur 2 localités du site Natura 2000

- Première donnée de *Platyla polita* dans les Hautes-Alpes et 2^{ème} localité en PACA.

11.2. PROSPECTIONS POISSONS & CRUSTACÉS

Poursuite de la convention de coopération entre l'Agence Française pour la Biodiversité et le SMIGIBA, définissant les prospections (poissons & crustacés) organisées sur l'ensemble des cours d'eau des 6 sites Natura 2000 gérés par le SMIGIBA.

M. POGNART Y.(AFB) : Ces prospections permettent de compléter les données sur les espèces inscrites aux annexes des Directives Européennes, notamment pour les écrevisses et les espèces piscicoles (chabot, blageon, ...), mais également d'être plus pertinent sur les avis délivrés par les services de l'État.

Grâce à ces inventaires, en 2018, dans le Rif d'Agnielles (Commune d'Aspres sur Buëch), un passage busé limitant la circulation des espèces a été démonté grâce au concours de l'Office National des Forêts. Cette action a permis un retour à une libre circulation des espèces, notamment pour le chabot et les écrevisses.

11.3. ÉTUDE PERDRIX BARTAVELLE – ONCFS

Depuis 8 ans, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes pilote un programme de recherche scientifique sur la perdrix bartavelle dans le Dévoluy, soutenu financièrement par la Région PACA et l'Union Européenne (FEDER – POIA).

Ariane BERNARD LAURENT, responsable de ce programme de recherche, a présenté quelques résultats lors du comité de pilotage.

11.4. GÉONATURE

Depuis 2018, les professionnels en charge de l'animation des Zones de Protection Spéciale et des Zones Spéciales de Conservation du réseau Natura 2000 des Hautes-Alpes collectent des données faune/flore sur leurs smartphones ou tablettes via l'application Géonature (OpenSource) développée par le Parc National des Écrins.

Cette bancarisation de données est centralisée sur un serveur sans interface web publique.

L'intégralité des données est transférée une fois par an au SINP Régional (SILENE PACA).

11.5. AUTRES ÉTUDES, PROJETS & SUIVIS

Stage Sols polygonaux – Col du Noyer (Dévoluy)

Durant l'été 2018, une stagiaire de Master II (Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne) a réalisé l'étude des sols polygonaux (découverts en 2016) en partenariat avec le SMIGIBA (co-encadrement) et la mairie du Dévoluy.

Une réunion de restitution sera programmée pour présenter ce travail auprès des collectivités territoriales (Conseil Départemental 05, Intercommunalité, Commune) et des services de l'état.

Au vu de ces nouveaux éléments et ses nombreux atouts paysagers et touristiques, le col du Noyer pourrait bénéficier du programme d'aménagement des grands cols des Hautes-Alpes porté par le conseil départemental afin de valoriser ce site dans son ensemble.

Autres Études ou Suivis

Participation du SMIGIBA au programme Flore Sentinelle, Réseau Loup-Lynx - ONCFS, ...

12. COMMUNICATION

Réalisation de supports de communication, actualisation de site internet, rédaction d'article de presse

Participation à de nombreuses animations : Fête de la Science 2018, Conférence-Diaporama biodiversité, Journées Européennes du Patrimoine 2018 ...

Financement Natura 2000 de 7 sorties « Nature » et d'une soirée « Chiroptères »

Rencontre des Présidents de copil des sites Natura 2000 des Hautes-Alpes

Collaboration à divers formations Universitaires (Licence 3 : Gestion Durable des Territoires de Montagne – Aix-Marseille Université ; Géographie Paris-Sorbonne, ...)

...

13. QUESTIONS DIVERSES

Cet automne des traçages colorimétriques ont été réalisés par le Comité Régional de Spéléologie PACA afin de comprendre le fonctionnement des écoulement souterrains du massif du Dévoluy.

Une restitution des résultats de ces expérimentations est organisée par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes et la fédération française de spéléologie en partenariat avec l'agence de l'eau, le vendredi 1 Mars 2019 à 16h00 à l'Hôtel du Département (salle Emilie CARLES).

M. GASCARD F., en tant que Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur », clôture la séance et en ce début d'année 2019 réitère ses meilleurs vœux en partageant le verre de l'amitié.